

Synthèse

Claude Thélot, Président du **groupe de travail en cours sur « l'observation des ruptures familiales »**, a présenté les sujets abordés dans les sept réunions passées (les ruptures et les conditions et mode de vie des personnes). Le premier constat pointe l'existence de beaucoup d'informations non exploitées pour ce sujet. Il demeure des trous d'information dans quatre domaines considérés comme prioritaires par la demande sociale : les pensions alimentaires, le mode d'organisation des parents après la rupture, le niveau de vie après la séparation, le veuvage et l'orphelinage. Il paraît donc nécessaire de valoriser davantage les données existantes voire de concevoir de nouveaux outils ou d'adapter les outils existants pour obtenir des données actualisées et fiables. **Les échanges** ont porté principalement sur les comparaisons internationales, qui doivent être plutôt abordées sous l'angle d'une problématique donnée pour faire sens. Parmi les enseignements à retenir, Claude Thélot évoque la question de la gouvernance, de l'accès aux données et de la nécessité pour la statistique publique de parvenir à saisir des situations qui se fluidifient de plus en plus rapidement.

Dominique Allain, Secrétaire général adjointe du Cnis évoque la mise en place du groupe de travail sur la « **Mesure du travail dissimulé** ». Ce groupe, constitué à l'initiative du Président Dominique Libault, devra évaluer les différentes méthodes d'estimation de l'impact du travail dissimulé sur les finances publiques. Si la définition juridique du « travail dissimulé » existe, il perdure une sémantique diversifiée qu'il faudra clarifier. Lors des échanges, la question de la manière de repenser nos catégories pour suivre les évolutions sociétales est à nouveau posée. L'importance de l'articulation avec le groupe sur la « diversité des formes d'emploi à l'épreuve de la statistique » (FPE) a été soulignée notamment pour ne pas faire porter l'aspect « conditions de travail » uniquement par le groupe FPE.

Ensuite, l'Inserm et l'Ined ont présenté « **l'enquête longitudinale depuis l'enfance (Elfe)** ». Son objectif est de suivre des enfants nés en 2011 sur une période assez longue jusqu'à 20 ans, avec une première étape jusqu'en 2018. Il s'agit de mettre des bases de données à disposition des chercheurs pour analyser les principaux déterminants de développement physique, psychique et sociaux des enfants. Les déterminants familiaux, sociaux et environnementaux tiennent une place prépondérante dans l'étude. Les thématiques abordées et les effets de la méthodologie d'enquête (mode de collecte, longueur du questionnaire, effet famille, etc.) pour le bilan à 3 ans 1/2 ont été détaillés. Trois nouvelles enquêtes auront lieu à 5 ans 1/2 (2016), à 8 ans 1/2 (2017) et à 9 ans 1/2 (période à fixer). **Les échanges** ont mis l'accent sur la gestion de la confidentialité des données, l'accès aux données, les effets de la méthode de collecte, la concentration de l'attrition et la gouvernance. Il est également demandé d'évoquer à nouveau la question de l'avis d'opportunité, qui a été donné en 2006 pour une période très longue, allant jusqu'à 2018/2019.

Un bilan de « **l'étude longitudinale par internet pour les sciences sociales (Elipss)** » a été présenté par l'Ined et Sciences Po. L'objectif de ce bilan est de compléter et contextualiser le programme annuel des enquêtes Elipss présentées au Cnis depuis 2012, au moment où il est nécessaire de renouveler l'échantillon auprès de l'Insee pour élargir le panel. Cette étude avait comme objectif de recherche d'utiliser internet pour enquêter la population sur plusieurs sujets économiques et sociaux. L'étude a atteint les attentes fixées, mais plusieurs difficultés ont été repérées : le recrutement des panélistes a fait l'objet d'une procédure complexe, l'utilisation d'une base de logements présente des inconvénients (travail de nettoyage et vérification des adresses). Pour la prochaine enquête en 2016, le face-à-face comme stratégie pour recruter les panélistes sera privilégié. **Les échanges** se sont focalisés sur l'effet des « bons d'achats » sur l'acceptation et la rapidité de mise à disposition des résultats pour les chercheurs.

Différents travaux ont été présentés sur le sujet de « **L'analyse des flux migratoires** ».

Fabrice Lengart, Directeur de l'Insee a présenté la note « **Statistiques ethniques : que peut faire la statistique publique ? Que fait-elle ?** », mise en ligne sur Insee.fr. Les informations de ce document permettent de lever les imprécisions et inexactitudes présentes dans le débat. Pour ce qui est fait, plusieurs enquêtes régulières ont été citées comme le recensement de la population, l'enquête emploi et de logement, etc. Une autre enquête tient une place importante « **Trajectoires et Origines (TEO)** ». **Les échanges** ont montré que la question des statistiques ethniques est très sensible. Le renouvellement de l'enquête TEO est souhaité compte-tenu de sa forte utilisation, mais nécessitera une large concertation. Cris Beauchemin de l'Ined rappelle l'objectif qui lui est fixé : mesurer sur une base régulière les inégalités selon l'origine voire les facteurs de discrimination en s'appuyant de variables objectives (taux de chômage, niveau de revenu etc.).

Chantal Brutel de l'Insee expose une étude exploratoire sur « **les flux migratoires entre la France et l'Étranger selon l'origine (immigrés, personnes nées en France, français nés à l'étranger)** ». Après une définition des concepts (flux, stock, solde migratoire, immigrés, étrangers), elle présente la méthode qui a permis d'obtenir le Solde Migratoire.

Marie-Hélène Amiel du Département des statistiques, des études et de la communication au sein du Ministère de l'intérieur, présente « **les évolutions récentes des statistiques de l'immigration et de l'asile** ». L'actualité est très importante sur ce sujet. Les statistiques communautaires sur l'immigration sont régies par un règlement européen (11 juillet 2007). En France, un calendrier de publication des données statistiques transmises à Eurostat et à l'OCDE (titre de séjour, résidence, asile, retour et bientôt les visas) est publié annuellement sur le site internet du Ministère. Les nombreuses avancées sur la mise à disposition de données administratives sont un levier puissant pour éclairer la décision politique. Il reste à travailler sur le jugement par l'opinion public : on ne pondère pas de la même façon les entrées et les sorties.

Jean-Christophe Dumont de l'OCDE présente une étude sur « **l'expatriation en Allemagne** » et une réflexion prospective sur une typologie des migrations. Les principales sources disponibles pour analyser les flux migratoires sont l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF) et les données de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Tout comme l'Insee, il note l'absence d'une définition unique de l'expatriation, la définition retenue dépendant de la problématique à étudier : prendre le lieu de naissance comme dans l'étude de l'Insee présentée, le lieu de résidence pour éclairer les études démographiques ou encore le lieu de l'activité si les travaux portent sur l'impact du marché du travail. Cela étant, il y a peu de différences entre les sorties estimées par l'Insee et celles estimées par l'OCDE, sachant que l'OCDE ne comptabilise que les sorties des 15 ans ou plus et vers une centaine de pays de destination de l'OCDE. Un des principaux résultats est que l'émigration française, qui restait inférieure à celle enregistrée pour l'Allemagne ou le Royaume-Uni jusqu'en 2013, a tendance à augmenter en 2014. Le souci majeur pour la catégorisation des flux migratoires est de ne pouvoir mesurer précisément les migrations temporaires européennes et notamment les travailleurs détachés inscrits à un régime social étranger.

Pour introduire **le débat**, Lionel Ragot, Professeur à l'Université d'Evry précise que les grandes questions tournent autour des données dont on dispose (la littérature est axée sur des études plutôt sociales et rarement économiques et les données de flux pour le suivi dans le temps et pour juger des évolutions des politiques migratoires sont rares). Des thématiques sont à éclairer : quels sont les déterminants des choix de l'émigration et des choix de localisation, et quels sont les impacts sur le marché du travail et sur les finances publiques. Sur le sujet des discriminations, il est essentiel de s'intéresser à l'accès à l'emploi, au logement etc. Ces statistiques répondent à des finalités de politique publique. Elles présentent des risques, mais elles sont nécessaires. Les échanges ont principalement porté sur le cadre actuel dans lequel s'inscrivait la statistique publique pour traiter des questions ethniques, les participants considérant qu'il convenait et permettait d'éclairer le débat. En termes de discrimination, une concertation large et une réflexion approfondie sur la finalité des questions posées doit permettre de finaliser les opérations comme TEO. En dehors de la statistique publique, il est proposé en effet de travailler sur la question de la représentativité en utilisant les enquêtes de *testing*. L'étude menée par Chantal Brutel est une base de travail innovante, elle comporte cependant une marge d'incertitude liée à l'hypothèse faite sur la mortalité des personnes nées en France et décédées à l'étranger, il est conseillé de poursuivre cette étude. L'absence d'information sur les caractéristiques des migrants qui repartent chez eux est déplorée. En l'absence de source sur les sorties, elles sont calculées comme un solde, mais elles pourraient aussi être estimées « par miroir » en agrégeant les données des registres d'arrivées des pays d'accueil. Le titre de séjour est un outil utile pour obtenir des informations sur les motifs de résidence sur le territoire (économique, familial), il peut aussi être utilisé pour les sorties, le problème est qu'il ne gère pas les flux au sein de l'Union Européenne.

Fabrice Lenglard, rapporteur de la commission présente les principaux axes du programme statistique 2016 des services producteurs, en les situant dans le cadre de la feuille de route du moyen terme. Il cite notamment les avancées sur l'avis n°1 avec le groupe de travail présidé par Claude Thélot, sur l'avis 2 avec l'enquête VQS de la Drees. Outre les avancées sur les avis 4, 5 et 7, les travaux sur SRCV et la publication de l'enquête patrimoine répondent pour partie à l'avis 18. En 2016, il y aura l'enquête de comparaison spatiale de prix entre la métropole et les DOM et la poursuite des avancées sur l'opération données de caisse. Suite à une question, Fabrice Lenglard précise que, dans le cadre des travaux de l'OCDE, il devrait y avoir une publication en 2016 relative à la décomposition des comptes des ménages par catégories socio professionnelles (sur données 2011).

Enfin Pierre Audibert, Secrétaire général du Cnis présente deux demandes d'accès au titre **de l'article 7 bis de la loi n°51-7111 du 7 juin 1951**. La première, déjà accordée suite à une consultation électronique, concerne l'accès par l'Insee aux données relatives aux élèves scolarisées du premier degré dans le département de l'Essonne détenues par le Rectorat de Versailles pour réaliser une opération qualité. La seconde demande, qui a été accordée, porte sur l'accès par l'Insee à des données du fichier syndical de la batellerie artisanale pour la collecte du recensement des bateliers.